

Ausbildungsdelegation I+D | Délégation à la formation I+D

Newsletter DF I+D 2/2011

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre quelques informations sur plusieurs sujets qui occupent actuellement la Délégation à la formation Information et Documentation.

Directrices relatives à la procédure de qualification 2012

Les travaux pour la procédure de qualification avancent conformément au calendrier. Les directrices relatives à la nouvelle procédure de qualification sont disponible sur le site de la DF I+D à l'adresse suivante:

www.formation-id.ch ► Formation initiale ► Procédures de qualification

(http://www.formation-id.ch/index.php?option=com_content&view=article&id=14&Itemid=26&lang=fr)

Préparation des apprentis aux procédures de qualification 2012

Nous conseillons aux grandes entreprises formatrices dont les apprentis sont occupés à différents postes de travail de l'entreprise et n'ont donc plus appliqué les sujets de la première année d'apprentissage, de prévoir, entre mars et mi-avril 2012, des séquences de répétition avant l'examen pratique.

LAPéro 2012

La fête de fin d'apprentissage pour les apprentis de Suisse alémanique aura lieu le 10 juillet 2012 à Zurich. Des informations plus détaillées seront communiquées en temps opportun.

Une fête de fin d'apprentissage sera organisée également en Suisse romande. La date sera communiquée ultérieurement.

Taxes des cours interentreprises 2012

L'assainissement des finances de la Délégation à la formation I+D porte ses fruits. D'ici à fin 2011, la DF I+D n'aura plus aucune dette. Nous remercions toutes les entreprises formatrices pour la compréhension dont elles ont fait preuve et le soutien qu'elles nous ont apporté dans cette situation difficile. Nous sommes désormais en mesure de tenir notre promesse de baisser les taxes des cours interentreprises. À partir de 2012, ces taxes s'élèveront à CHF 200.- par participant et jour de cours interentreprises pour les personnes membres des organisations Bibliothèque Information Suisse (BIS) et Association des archivistes suisses (AAS) et à CHF 260.- par participant et jour de cours interentreprises pour les personnes non-membres BIS et AAS. Afin que les entreprises formatrices puissent compter sur une certaine sécurité dans leur planification, nous pouvons d'ores et déjà annoncer que ces taxes ne devraient pas augmenter jusqu'en 2014.

Questionnaire pour les entreprises formatrices

Nous souhaiterions nous faire une image plus complète de l'offre actuelle de formation « agent-e en information documentaire CFC » dans toute la Suisse et prions donc les entreprises de formation de répondre au questionnaire ci-joint (cela prend environ 10 minutes). Nous vous remettrons une évaluation des résultats de cette enquête afin que vous disposiez également d'un panorama du paysage de la formation dans le domaine I+D et vous remercions de votre soutien. Le questionnaire est mis en ligne sur notre site, à l'adresse suivante :

www.formation-id.ch ► Documents ► Entreprise

(http://www.formation-id.ch/index.php?option=com_content&view=article&id=33&Itemid=26&lang=fr)

Programme des cours standard pour l'enseignement des connaissances professionnelles

Nous disposons d'une version allemande d'un programme des cours standard pour l'enseignement dans les écoles professionnelles spécialisées. Ce programme est en train d'être traduit en français et sera ensuite discuté avec les écoles professionnelles de Lausanne et Genève.

Recommandations concernant les stages

Les recommandations relatives aux stages pratiques pendant la formation de base existent en allemand. Dès que la version française aura été rédigée, les documents seront mis en ligne sur notre site Internet et vous en serez informés.

Révision du plan de formation

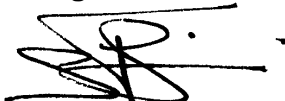
La commission pour le développement professionnel et la qualité de la formation « agent-e en information documentaire CFC » a chargé le secrétariat d'élaborer un concept et un calendrier pour la révision du plan de formation. Les modifications portent en particulier sur les parties « Tableau des leçons », « Cours interentreprises » et « Procédures de qualification ». L'entrée en vigueur des modifications éventuelles est prévue pour le début de la formation de base en 2014. Nous vous informerons sur l'avancement des travaux après la prochaine séance de la commission pour le développement professionnel et la qualité de la formation agendée au 24 février 2012. Nous attirons en particulier votre attention sur le fait que les entreprises formatrices, les lieux de cours interentreprises ainsi que les écoles professionnelles seront consultés dans le détail au préalable de cette révision.

Examens de fin d'apprentissage (EFA) 2011

Nous avons le plaisir de vous transmettre en annexe un rapport sur la réussite des derniers examens de fin d'apprentissage des assistant-e-s en information documentaire.

Recevez, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Délégation à la formation Information et Documentation



Sven Sievi
Directeur

Annexes:

- Questionnaire pour les entreprises formatrices
- Rapport EFA 2011 « Assistant-e en information documentaire »